

Réunion trimestrielle du Collectif, Narbonne 8 avril 2017

Participants :

- Jacques BIAU (81)
- Danièle et Gérard BIREBENT (31/09)
- Dominique BOURY (81)
- Marcel CARON (34)
- Anne-Marie CITTON (12)
- Dominique COUJARD (48)
- Brigitte COURCIER (12)
- Emmanuel FORICHON (81)
- Emilie GOETSCHY (81)
- Philippe GOUZE (11)
- Bruno LADSOUS (12)
- Françoise MARCHAND (34)
- Monique MICHAELIS (81)
- Marjolaine et Dominique MIGRAINE (34)
- Marie-Noëlle MOLY (66)
- Jean POUGNET (34)
- Michèle SOLANS (34)
- Michel VALETTE (48)

La réunion commence par un rappel succinct des actions antérieures, parmi lesquelles :

- l'action réalisée avec un premier point presse le 14 décembre 2016 à Montpellier en marge du salon Energaïa.
- la réunion du 21 janvier 2017 à Rodez, au cours de laquelle il avait été notamment posé les bases d'un premier plan d'actions partagé ainsi que de premières règles de fonctionnement du Collectif, sur lesquelles il sera revenu au point 4.

1. tour de table sur l'évolution des situations départementales et des préoccupations

Le tour de table met en évidence les points saillants suivants :

- nombreux témoignages d'une difficulté partagée par plusieurs associations : le risque d'atonie militante après plusieurs années de combats.
Pour répondre à ce besoin de retrouver force et énergie :
 - . le collectif départemental, du moins quand celui-ci existe, est en première ligne.
 - . la capacité de TNE à mobiliser des ressources et des compétences pour soutenir une association est une réponse complémentaire. Ex, en matière de communication.
- interrogation partagée sur la bonne posture :
 - . utiliser les moyens légaux est bel et bon, mais c'est souvent ruineux, et pas toujours efficace compte tenu de l'attitude du juge administratif.
 - . il y aurait peut-être plus d'efficacité à mener des actions militantes plus visibles de l'opinion voire originales : des actions susceptibles de mettre en difficulté une autorité administrative qui se préoccupe en priorité d'appliquer les directives gouvernementales en évitant de faire des vagues, et de gagner ainsi du temps.
Certaines associations ont ainsi ouvert leur action à des éléments extérieurs.
- un intérêt à élargir la lutte à d'autres champs à forts enjeux environnementaux (carrières, gravières, unités de traitement de déchets ...) : bon pour l'image, important pour la crédibilité d'associations qui sont alors un peu plus perçues comme des défenseurs du bien commun.

2. rencontres officielles :

21. directeur de Cabinet de la Présidente de Région (28 mars) :

Voir CR en PJ 1, que complète le mémorandum remis en PJ 1bis, dont il ressort notamment :

- une réceptivité affichée de nos interlocuteurs à nos préoccupations, concernant notamment :
 - o certaines facettes du dossier qui ne semblaient pas être connues : santé, qualité de l'eau, fracture sociale, dimension économique.
 - o l'acceptabilité sociale, et la concertation citoyenne qui devrait en découler.
- un accord pour la participation de TNE à un ou des groupes de travail en charge de la préparation du schéma régional (SRADDET, alias Occitanie 2040), à partir de sept. 2017.
Point de vigilance : obtenir que le ou les scénarios définis par les services de la Région dès le mois de juin intègrent un ensemble de données que fournira TNE, y compris des données issues de la rencontre prévue avec le Préfet de Région.

Le débat fait apparaître deux soucis partagés :

- **nos interlocuteurs, qui ont tendance à se renvoyer la balle, ont cependant des responsabilités effectives claires** :
 - o la feuille de route énergétique relève de la responsabilité de la collectivité régionale : notre participation aux groupes de travail est donc essentielle, pour autant que nous y fassions effectivement entendre.
Dans les travaux à venir, il conviendra de toujours faire entendre notre doute quant à la faisabilité de l'objectif « Occitanie 1^{ère} région européenne en tant que 'territoire à énergie positive' » : en effet, le mix énergétique chiffré qui est associé à cet objectif ne sera certainement pas atteint si on laisse les promoteurs éoliens multiplier leurs parcs. Nos interlocuteurs illustrent ce risque par l'évocation du mitage et saccage par les promoteurs immobiliers du littoral du Languedoc-Roussillon.
 - o fonctionnellement, ce sont les services de l'Etat qui ont la compétence de décision, dans un contexte qui n'est pas aidant pour les raisons suivantes (rappel) :
 - un lobbying effréné des promoteurs
 - des procédures qui ne sont pas en notre faveur, et qui parfois nous sont mal connues
 - ⇒ l'importance pour chacun de nous de maîtriser les procédures en vigueur (ex. cité : l'accès au dossier dès que le projet est déposé en préfecture)
→ créer de mini-notes de procédures
 - ⇒ l'importance de faire évoluer les procédures **→ nos demandes en PJ 2**
 - une attitude générale d'ouverture et de politesse qui n'a pas son équivalent chez des promoteurs dont l'objectif est uniquement financier.
 - ⇒ toujours **rappeler que nous ne sommes pas un groupe de pression financier ni politique** (nous n'en avons ni la volonté ni les moyens) et **que nous sommes les défenseurs du bien commun.**
 - ⇒ **être plus intrusifs** auprès des services de l'Etat, éventuellement moins courtois, plus tenaces aussi : nous convaincre que nous n'avons rien à perdre, et tout à gagner.
- **nos deux postures sont également (à parts égales) indispensables** :
 - o le Collectif dialogue avec les acteurs institutionnels, propose et négocie : vitrine institutionnelle, il met en lumière les contradictions des acteurs en charge, en particulier du côté des services de l'Etat, et il relaye au plan de l'opinion régionale.
 - o les associations mènent des actions de terrain : ayant l'initiative de l'action militante sous des formes adaptées à leur contexte, elles sont appuyées par les collectifs départementaux quand ils existent et par TNE au plan politique et au plan des ressources et compétences, par exemple en matière de communication (voir §4.).

Ne pas être dupes de l'objectif permanent des services : gagner du temps.

22. président de FNE (France Nature Environnement) – Midi Pyrénées (14 mars) :

Cf. CR partagé en PJ 3, il est rappelé ce que représente FNE au plan de l'image et de la représentativité institutionnelle (agrément national) : dans une stratégie d'alliances, FNE est un allié objectif majeur, pour autant que l'on soit en écoute de ses différentes préoccupations, qui sont diversifiées et largement fonction des territoires.

Dans cette perspective, les associations ayant un objet social ouvert au plan de la protection de l'environnement (associations dites généralistes) et, idéalement, ayant une ancienneté significative, sont invitées à présenter leur candidature à FNE MP (Languedoc Roussillon : ce sera pour un peu plus tard) dans le but de faire évoluer les positions de la majorité actuelle de FNE, proéolienne par idéologie plus que par connaissance réelle du sujet.

Une participation intermédiée (ex. cité : via la Fédération des Grands Causses) peut être une formule appropriée pour une association ne présentant pas strictement les caractéristiques ci-dessus.

Certains participants toutefois doutent de l'efficacité d'une adhésion, dans la mesure où FNE dit avoir comme partenaires EDF et RTE. D'autres, cependant conscients de cette difficulté, proposent l'adhésion comme pouvant servir à faire valoir notre voix : une alliance locale peut nous aider à moyen terme (idem LPO).

Penser le cas échéant à leur faire rencontrer des rencontres avec des riverains de parcs éoliens.

3. suivi du tableau plan d'actions issu de la rencontre avec la DREAL le 16 janvier 2017 :

Ce point récurrent fait référence au tableau en PJ 4.

Ce tableau TNE est connu de la DREAL : simple mise en forme du CR de cette réunion (CR partagé avec la DREAL), il lui a été ajoutée une colonne « prise d'effet attendue » qui engage le Collectif seul.

Actions retenues :

- avant la fin avril :

- différents engagements de la DREAL lui seront rappelés par courrier TNE au regard des termes inscrits dans le CR partagé, notamment : 1.2, 1.3 (fait), 2.1, 2.5, 3.1. (en charge projet : Bruno Ladsous)
- concernant la désignation d'un correspondant des associations de protection de l'environnement au niveau DDT ou UT (3.4), chaque collectif départemental (ou regroupement ponctuel des associations concernées s'il n'existe pas de collectif départemental) enverra un courrier au Préfet.

Peu après, TNE enverra son propre courrier à la DREAL pour confirmer cette action.

- les autres points concernent notre demande d'un moratoire cf. point 5. ci-après, ainsi que nos demandes d'évolution des procédures en 9 points décrites dans la PJ 2.

4. point sur le fonctionnement du Collectif :

Deux questions ont été posées par deux acteurs du Collectif non présents ce 8 avril :

- quel nom pour le Collectif ?
- quel format : sans existence juridique propre, ou bien évolution vers le format d'une fédération ?

Il est rappelé l'historique du choix du nom : le nom présent, bien que choisi dans une certaine urgence et contre des avis divergents, ayant acquis un début de notoriété, est confirmé jusqu'à nouvel ordre.

Concernant l'éventualité d'une évolution fédérative, un débat s'instaure aux termes duquel il est confirmé le format d'un Collectif disposant d'une image et du logo associé, et avec une trésorerie minimum gérée chaque année par une association volontaire (2017 : Hurlevent).

Le choix du fonctionnement en collectif s'appuie sur le souhait de demeurer dans une formule souple ainsi que sur deux constats partagés :

- le Collectif n'étant pas appelé à ester en justice (pas d'intérêt propre à agir sur un projet donné), le format associatif n'a pas d'intérêt concret. Ce serait une source de complications intenses, au détriment de la souplesse recherchée.
Le collectif Co-27-XII Environnement confirme la validité d'un tel mode de fonctionnement.
- le Collectif n'existe que par les associations le constituant, à telle enseigne que dans les contacts institutionnels la présentation individuelle fait toujours référence à l'association dont l'on est membre.

il est par ailleurs constaté que deux puissantes fédérations existent au plan national : elles assument fort convenablement cette représentation nationale envers l'Etat, les médias nationaux etc. et nos relations avec elles sont cordiales et efficaces.

Le débat fait par contre apparaître qu'un Collectif çà s'organise et que **différents besoins concrets au plan du fonctionnement doivent être servis. Il en résulte les orientations de travail suivantes :**

1. **rôle des secrétaires** : rôle confirmé, fonctionnement effectif à optimiser
2. **rôle des délégués départementaux/coordonnateurs** : rôle confirmé, avec pour urgence de fournir au secrétariat + **chargée relation presse** les contacts des associations (autrement dit les listes avec coordonnées téléphone + e-mail du responsable-interlocuteur).
3. **communication** :
 - la **chargée relation presse** confirme sa disponibilité en relecture de communiqués, conseils de toutes natures au plan des stratégies ou des méthodes de communication.
Essentiellement responsables de l'envoi des communiqués du Collectif, Michèle Solans et Jean Pougnet se proposent de continuer à aider aussi les associations qui en feraient la demande, à rédiger ou relire leurs communiqués et de les envoyer à tout leur fichier après validation et accord des associations, comme c'est le cas pour le Collectif.
Demande est aussi faite aux délégué(e)s départementaux de leur transmettre - pour étoffer notre liste de journalistes - les contacts qu'elles ont concernant les principaux media de leur territoire (presse, radio, TV, sites d'infos...).
 - Pilote et conseil : Michèle Solans
 - création d'un site web (ou d'un blog), avec capacité à diffuser :
 1. des informations officielles à l'usage de l'opinion et des pouvoirs publics
 2. des newsletters périodiques à l'usage des associations composant le Collectif (ce qui suppose d'avancer dans le partage des points-contacts des associations : adresses mails)
Pilote : Dominique Coujard et Jean Pougnet (le fil d'Emmanuel Forichon pouvant intervenir en tant que technicien) en lien avec Michèle Solans
 - création d'un panel d'outils typés « réseaux sociaux », ex. Facebook, Twitter, en capacité de relayer des messages simples, objectifs (vérifiables) et positifs à destination du grand public.
Pilote : Dominique Coujard, en lien avec Michel Valette
 - nous mettre en capacité d'organiser des réunions de travail thématiques à faible indice carbone (exemple, en format Skype).
Pilote : Dominique Coujard
 - partage des bases de données « contacts Presse » pour médiatisation rapide des communiqués régionaux.
Pilote : Michèle Solans, en lien avec les délégués départementaux.
4. **ressource juridique** :
Pilote : Marcel Caron, appuyé en tant que de besoin par Bruno Ladsous.

5. **Projet de rencontre avec le Préfet de Région :**

Le courrier de demande d'audience rédigé par Emmanuel Forichon reçoit l'assentiment unanime des participants, qui le signent (un délégué par département). Voir PJ5.

Ce courrier met l'accent sur la responsabilité générale de l'Etat dans la mise en œuvre de la LTE et des schémas régionaux de l'Etat et sur les responsabilités fonctionnelles des services de l'Etat au plan régional ainsi qu'au plan départemental.

Evoquant les rencontres DREAL du 16 janvier et Cabinet de la présidente de Région du 28 mais, il demande officiellement l'instauration d'un moratoire : la demande d'audience porte donc sur deux sujets au point de vue de TNE :

- démontrer l'utilité d'un tel moratoire (ne plus accepter de projet ; ne plus instruire de nouveaux projets), le temps que soit réalisé un bilan objectif et sincère de quinze années d'éolien dans la nouvelle région.
- examiner les conditions et modalités de mise en œuvre d'un tel moratoire.

6. points de règlementation :

Nouvelle autorisation environnementale : point traité au cours du déjeuner, voir fiche en PJ 6

Eoliennes moyennes : une menace nouvelle, point traité au cours du déjeuner, voir fiche en PJ 7

Etude ANSES et circulaire éloignement : point non traité

7. plan de communication 2^{ème} trimestre :

- **épingler systématiquement ce qui ne va pas sur des thématiques transversales** majeures (exemples cités : l'eau, la démocratie locale, les rapports sociaux, des espèces protégées faune/flore) **et le transmettre à Michèle Solans**.
Contre-exemple évoqué : l'insuffisant partage des preuves des violences policières du 21 janvier dernier, certains ayant fait des vidéos de l'agression policière sans penser nécessaire d'en faire part et de les diffuser au moins à L'Amassada.
- **partager nos contacts de presse nationaux** : des contacts de valeur parfois insoupçonnée, y compris dans le domaine de la presse d'investigation.
- Philippe Gouze mettra au point une **fiche d'information concernant le financement participatif** dans ses différentes dimensions.
- réfléchir à un **éventuel publi-rédactionnel** donc payant (réf. action menée en 2016 en Lozère, avec un effet positif au regard de la Charte du PNR Aubrac), une formule qui nous permettrait de diffuser nos propres messages : le texte serait rédigé par le Collectif, et a priori, il serait plus économique d'acheter des espaces dans chaque édition départementale (du journal le plus lu) qu'un seul dans les différents titres pouvant couvrir la Région Occitanie.
Le risque à bien mesurer concerne notre image (éviter d'être perçu comme un groupe de pression ayant des moyens financiers).
Report à une prochaine réunion.
- faire preuve d'imagination pour distiller des communiqués de presse abordant des sujets différents de manière à ne pas saturer les rédactions et à ne pas mettre en difficulté des journalistes bienveillants, tout en maintenant « la pression médiatique ».

8. élections législatives :

Bruno Ladsous présente la démarche en préparation dans l'Aveyron, à base d'un questionnaire comportant une information de synthèse sur ce qu'est l'éolien industriel, puis un questionnement sur leurs engagements tant au plan national (en plénière, en commission spéciale) qu'au plan local (leur écoute et leur appui des associations en cas de projet dans leur circonscription).

Il s'y ajoute le principe de rencontre des candidats (soit ensemble, soit en séparé), ainsi que la recommandation de participer à leurs réunions publiques et d'y poser quelques bonnes questions.

D'autres départements envisagent de procéder à l'identique (ex Tarn : PJ 8).

9. questions diverses :

- en écho à la rencontre avec le directeur de Cabinet de la présidente de Région, Jacques Biau propose d'envoyer un courrier de TNE aux représentants du Conseil régional siégeant dans les conseils d'administration des PNR (en charge : Emmanuel Forichon/ Jacques Biau)
- Brigitte Courcier rappelle la possibilité pour toute association membre du Collectif de bénéficier d'une mise à sa disposition gratuite par l'Amassada du film d'investigation et de documentation sur l'éolien industriel « rien ne nous arrêtera »(Pas res nos arrèsta).
- Elle précise également que l'indivision de St Victor est devenue une réalité : ce sera l'occasion d'une petite fête sur place le 22 avril, à laquelle nos associations sont invitées.

Prochaine réunion trimestrielle : samedi 1^{er} juillet, 10h00 à LODEVE

(organisation Marjolaine Migraine)